

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD
Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE
Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/079 - **Objet** : Attribution d'une subvention Conseil Municipal des Jeunes - Prévention Routière

Marie-Claude Boden informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Municipal des Jeunes de Feytiat (CMJ) a participé en 2024 au concours "Les clés de la sécurité routière" organisé par l'association Prévention Routière.

Le CMJ a été lauréat et s'est vu attribuer la somme de 800 € pour l'achat de matériel pédagogique lors d'une réception au Ministère de l'Education Nationale.

L'attribution de la subvention est aliénée à la présentation de factures d'acquisition de matériel pédagogique d'une valeur de 800 € (chez un ou plusieurs fournisseurs). Le CMJ souhaite acheter du matériel pour le challenge sécurité routière qui est organisé chaque année: feux de trafic pour la piste routière, plots pour panneaux de signalisation, jeux de société.

Marie-Claude Boden propose au Conseil municipal de valider le principe des dépenses et recettes mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la dépense de 800 € en matériel pédagogique sur le budget de fonctionnement 2024 de la collectivité,

- D'autoriser l'envoi de la ou des factures à l'association Prévention Routière,
- D'enregistrer la recette de 800 € sur le budget principal de la collectivité sur l'année 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 20 novembre



Le Maire,

[Handwritten signature]
Gaston CHASSAIN.